

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions
consentie par délibérations des 4 avril 2008 – 3 février et 14 mai 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 36*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle , Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

→ Spectacle de plein air le samedi 1^{er} juin 2013 place Saint Rémy à Dieppe dans le cadre de « la fête du vélo » - Titulaire : Ysidro Chavez – Coût : 60 € TTC,

→ Spectacle de plein air « Groupe Punch » le samedi 1^{er} juin 2013 place Saint Rémy à Dieppe dans le cadre de « la fête du vélo » - Titulaire : Yves Dolé – Coût : 150 € TTC,

→ Constat d'huissier portant sur l'état des réseaux de chauffage, dans le cadre des opérations de reconstitution du Centre Balnéaire « Les Bains » (désordres sur deux chaudières) - Règlement de frais à la SCP Alexandre-Arrivé,

→ Constat d'huissier dans le cadre des opérations liées à la construction d'un bâtiment modulaire à usage de club-house et vestiaires sportifs, rue de la convention à Dieppe, afin de procéder à toutes constatations utiles concernant l'affichage sur place du permis de construire en conformité avec la réglementation – Règlement des frais à Maître Marcel Godefroy,

→ Constat d'huissier pour assignation en référé suite à une occupation du domaine public, sans autorisation municipale, sur le stade Coubertin à Neuville-lès-Dieppe par des gens du voyage - Règlement des frais à Maître Marcel Godefroy

→ Action en justice auprès du juge des Référé de Dieppe en vue d'obtenir l'expulsion des gens du voyage séjournant sur le stade Coubertin à Neuville-lès-Dieppe, sans autorisation municipale - Frais et honoraires d'avocats à la SCP Garraud-Ogel-Laribi,

→ Formation « Stage ELB 081 Habilitation électrique du personnel effectuant des opérations simples et des manœuvres BS-BE et HE », pour 7 agents au lieu de 12 initialement prévus (Décision n° 7-2012 et convention n°12.330 rapportées) Titulaire : Organisme APAVE Nord Ouest – Durée : 3 jours - Coût : 2 834,89 € HT,

→ Formation « Prestation d'accompagnement Validation des acquis de l'expérience », pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 24 heures – Titulaire : Organisme PROFILS – Coût : 1 680 € nets

→ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public du Syndicat Mixte du Port de Dieppe (halle à marée et quai Trudaine) à titre gratuit, à l'occasion de la Fête de la Mer le 15 août 2013,

→ Spectacle de plein air « groupe Latché Swing et la roulotte scarabée » le jeudi 25 juillet 2013, Place Peter Avis à Dieppe dans le cadre des musiques nomades – Titulaire : Nico Prod – Coût : 2 000 € nets,

- ➔ Spectacle de plein air « groupe Les Gangsters du Swing » le jeudi 15 août 2013, sous la halle à marée, à l'occasion de la Fête de la Mer 2013 – Titulaire : Entreprise « Par tous les temps » - Coût : 1 400 € nets,

- ➔ Spectacle de plein air « groupe Les Polletais » le jeudi 15 août 2013, à l'occasion de la Fête de la Mer 2013 – Titulaire : groupe folklorique Les Polletais – Coût: 400 € nets,

- ➔ Spectacle de plein air « Mes souliers sont rouges » le samedi 17 août 2013, sur les pelouses du front de mer à Dieppe, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : Société Envergure SAS - Coût : 8 252,40 € TTC,

- ➔ Spectacle de plein air – Prestation musicale de « Marie » le jeudi 15 août 2013, dans le cadre de la Fête de la Mer – Titulaire : Association « Parce qu'il en fallait Une » - Coût : 200 € nets

- ➔ Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une cabane en bois sur la plage dans le cadre d'une activité de location de vélos – Bénéficiaire : ACREPT – Durée : du 13 juin 2013 au 17 septembre 2013,

- ➔ Spectacle de plein air « groupe Kenny Blues Boss Wayne » le samedi 17 août 2013, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : Entreprise « On the Road Again » - Coût : 2 400 € TTC,

- ➔ Spectacle de plein air « DJ José Dance Tour » le vendredi 23 août 2013, pour une animation au point plage, dans le cadre de « Bouge ton été » – Titulaire : M. PREVET José - Coût : 650 € TTC,

- ➔ Occupation temporaire du domaine public Maritime sur la plage de Dieppe dans le cadre de l'opération « Lire à la Plage » pour l'accueil d'un cabanon – Période : du 2 juillet 2013 au 30 août 2013 – Montant de la redevance domaniale annuelle : 39 €,

- ➔ Acceptation d'un don de la Fondation d'Entreprise de la Française des Jeux lors de sa tournée le 13 juillet 2013, dans le cadre d'une action de mécénat pour contribuer à équiper les municipalités d'un dispositif « Tiralo » destiné à faciliter l'accessibilité à la plage et aux loisirs des personnes à mobilité réduite,

- ➔ Acceptation d'un don privé important de la famille de M. Henry Cahingt, au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir afin de compléter les collections et poursuivre une mission d'enrichissement du patrimoine, avec des conditions restrictives portant sur la consultation des documents sur place, leur indestructibilité et leur non cession à un tiers.

- ➔ Décision d'autorisation d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant maximum de 5 000 000 € pour le financement du programme d'investissement 2013-2014. Phase de mobilisation des fonds : 31 décembre 2014 – Phase de consolidation : 15 ou 20 ans, étant précisé que d'autres modules de consolidation pourront être proposés par voie d'avenant.

→ Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées automobiles et autres véhicules – 16 lots :

- Lot n° 1 : pièces de rechange pour véhicules de poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes – Opérateurs économiques retenus : Niort Frères, Normandie Accessoires et Vain – Montant annuel de commandes : 10 000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum,
- Lot n° 2 : pièces de rechange pour véhicules de poids supérieur à 3,5 tonnes – Opérateurs économiques retenus : Niort Frères, Normandie Accessoires et Sodica - Montant annuel de commandes : 10 000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum,
- Lot n° 3 : pièces de rechange d'origine pour véhicules Renault – Opérateurs économiques retenus : Jean Rédélé et Vain - Montant annuel de commandes : 7 500 € HT minimum et 30 000 € HT maximum,
- Lot n° 4 : pièces de rechange d'origine pour véhicules Peugeot – Opérateur économique retenu : Vain - Montant annuel de commandes : 1 000 € HT minimum et 4 000 € HT maximum,
- Lot n° 5 : pièces de rechange d'origine pour véhicules Citroën – Opérateur économique retenu : Vain - Montant annuel de commandes : 1 000 € HT minimum et 4 000 € HT maximum,
- Lot n° 6 : pièces de rechange d'origine pour véhicules Piaggio – Opérateur économique retenu : Dieppe PL - Montant annuel de commandes : 1 000 € HT minimum et 4 000 € HT maximum,
- Lot n° 7 : pièces de rechange d'origine pour véhicules Chevrolet – Opérateur économique retenu : Vain - Montant annuel de commandes : 1 000 € HT minimum et 4 000 € HT maximum,
- Lot n° 8 : pièces de rechange d'origine pour véhicules RVI – Opérateurs économiques retenus : Sodica, Turbo's Hoet Parts et Vain - Montant annuel de commandes : 10 000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum,
- Lot n° 9 : pièces de rechange d'origine pour véhicules IVECO – Opérateurs économiques retenus : Turbo's Hoet Parts, Vain et Dieppe PL - Montant annuel de commandes : 4 000 € HT minimum et 16 000 € HT maximum,
- Lot n° 10 : produits de carrosserie et de peinture – Opérateurs économiques retenus : Normandie Accessoires, Niort Frères et Vain - Montant annuel de commandes : 5 000 € HT minimum et 20 000 € HT maximum,

- Lot n° 11 : pièces de rechange d'origine pour bennes à ordures ménagères de marque Geesink – Opérateurs économiques retenus : Geesink Norba et Propidis - Montant annuel de commandes : 4 000 € HT minimum et 16 000 € HT maximum,
- Lot n° 12 : pièces de rechange d'origine pour bennes à ordures ménagères – Opérateurs économiques retenus : Geesink Norba et Propidis - Montant annuel de commandes : 3 000 € HT minimum et 12 000 € HT maximum,
- Lot n° 13 : pièces de rechange d'origine pour balayeuses de marque SEMAT/OMB – Opérateur économique retenu : Propidis - Montant annuel de commandes : 1 500 € HT minimum et 6 000 € HT maximum,
- Lot n° 14 : pièces de rechange d'origine pour balayeuses de marque Schmidt – Opérateur économique retenu : Europe Service - Montant annuel de commandes : 1 500 € HT minimum et 6 000 € HT maximum,
- Lot n° 15 : pièces de rechange d'origine pour balayeuses de marque Mathieu Yno – Opérateurs économiques retenus : Propidis et SAS 3D - Montant annuel de commandes : 1 500 € HT minimum et 6 000 € HT maximum,
- Lot n° 16 : pièces de rechange d'origine pour balayeuses de marque Eurovoirie – Opérateur économique retenu : Eurovoirie - Montant annuel de commandes : 3 000 € HT minimum et 12 000 € HT maximum,

➔ Fourniture de gaz propane pour le service des espaces verts de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Marchand – Durée : à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2013 – Montant annuel du marché estimé à 9 867 € TTC,

➔ Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale (travaux de printemps et été 2013) – Lot 1 : Travaux de voirie – Avenant n° 1 de prolongation du marché n° 13.127 jusqu'au 31 octobre 2013 – Titulaire : Entreprise Eurovia Haute Normandie,

➔ Extension de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des haltes garderies, afin d'autoriser comme mode de paiement les Chèques Emploi Service Universel (CESU),

➔ Convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 mois d'un garage 8, rue Paul Doumer à Neuville lès Dieppe – Bénéficiaire : M. Yves ROBERT, gardien de l'école Broglie, bénéficiant à ce titre d'un logement de fonction avec garage pour nécessité absolue de service à la résidence Broglie. Motif : immobilisation dudit garage par Sodineuf Habitat Normand, suite à l'accident survenu sur un des balcons de l'immeuble Broglie et nécessité de stocker du matériel dans un autre local pendant le temps de réalisation des travaux.

- Convention de mise à disposition à titre gratuit du boulodrome « Raymond Valéry » - Square Leroux – Avenue Alexandre Anquetin à Dieppe – Bénéficiaire : Association « Amicale Janvalaise » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,
- Mise à disposition à titre gratuit de la salle municipale « La Grange » - Bénéficiaire : Association « Afrika Musique » - Durée : à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014,
- Convention de mise à disposition gratuite de la salle municipale « La Grange » - Bénéficiaire : Association « Arts Chi » - Durée : à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014,
- Spectacle de plein air « Groupe Naaman et Young Kha » le vendredi 16 août 2013, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : entreprise Daniel-Yves Martin / DYM Management - Coût : 2 637,50 € TTC,
- Spectacle de plein air « Cirque d'anges heureux – Le Haltéro Circus Show » le samedi 17 août 2013, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : Association Cirque d'anges heureux - Coût : 1 500 € nets,
- Spectacle de plein air « Un notre parfum » le vendredi 16 août 2013, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : Association Le Son deux Vies - Coût : 1 500 € nets,
- Consultations juridiques diverses – Année 2013 (1^{er} semestre) – Frais et honoraires à Maître François Garraud pour un montant global estimatif de 500 € TTC
- Consultations juridiques diverses – Année 2013 (1^{er} semestre) – Frais et honoraires à Maître Weyl pour un montant global estimatif de 1 000 € TTC,
- Consultations juridiques diverses – Année 2013 (1^{er} semestre) – Frais et honoraires à Maître Enard-Bazire pour un montant global estimatif de 1 500 € TTC
- Contentieux – Affaire SAS Société Vert Marine C/Ville de Dieppe (Recours contre des titres de recettes) – Action en justice (en défense) – Frais et honoraires d'Avocats Associés à la SCP Garraud – Ogel – Laribi,
- Spectacle de plein air « Orchestre : Le duo Sabrina et Freddy Friant » le jeudi 15 août 2013, dans le cadre de la Fête de la Mer – Titulaire : Mme Sabrina Friant – Coût : 675,07 € net,
- Spectacle de plein air « Groupe The No » le vendredi 16 août 2013, dans le cadre du festival « Rock sur les galets » – Titulaire : Association « No Management » - Coût : 2 000 € TTC,
- Avenant n° 2 au marché n° 09.376 portant sur le lot n° 1 assurance « dommages aux biens », pour la régularisation de la prime relative aux expositions de l'année 2012 - Titulaire : Cabinet d'assurances PNAS, compagnie Aréas – Montant de l'avenant : 675,40 € TTC,

→ Déambulation du Bagdad « Kevrenn Bro Loguec'h » le jeudi 15 août 2013, dans le cadre de la Fête de la mer – Titulaire : Association « Kevrenn Bro Loguec'h » - Coût : 3 140 € TTC,

→ Fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées pour l'année 2013 - Titulaire : Société Les Ducs de Gascogne – Distribution : 14 décembre 2013 – Prix unitaire du colis : 11,85 € HT (sur la base approximative de 5500 colis),

→ Mission de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la rue Pierre de Coubertin à Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : En Act Architecture – Montant : 12 290,97 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 2,10 % pour un coût prévisionnel de travaux de 585 284,28 € HT,

→ Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements Avenue Charles Nicolle à Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : Société A7 Aménagement – Montant de maîtrise d'œuvre : 9 425 € HT, correspondant à un taux de 3,52 % pour un coût prévisionnel de travaux de 267 537,50 € HT

→ Spectacle de plein air « prestation musicale de Tony » le jeudi 22 août 2013, dans le cadre des musiques nomades » - Titulaire : Association « Parce qu'il en fallait une » - Coût : 2 500 € nets,

→ Rencontres d'art du dimanche 1^{er} septembre 2013 :

- Animation d'un atelier de poterie – Intervenant : Mme Ingrid Mana – Coût : 150 € nets,
- Animation « 8h pour une sculpture » – Intervenant : M. Jean-Pierre Georgin – Coût : 200 € nets,
- Animation « 8h pour une sculpture » – Intervenant : M. Michel Coulon – Coût : 200 € nets,

→ Banquets destinés aux personnes âgées pour l'année 2013 dans la période du 25 octobre au 28 octobre 2013 :

- Lot 1 « Banquets » – Titulaire : SARL Varet Traiteur SARL – Prix unitaire du repas pour les personnes âgées : 22 € TTC par personne et 10 € TTC pour le personnel,

- Lot 2 « Spectacle » – Titulaire ADM Spectacles – Coût : 14 300 € HT,

- Lot 3 « Décoration d'un gymnase » – Titulaire : M. Yann Henry – Coût : 8 520 € HT.

→ Contrat de prestations de services – Animation d'ateliers arts plastiques à la maison de quartier du Pollet, dans le cadre des actions de la politique de la Ville et du Projet Educatif Local – Intervenant : M. Nicolas Stérin – Période : du 12 septembre 2013 au 26 juin 2014 – Montant global : 3 744 € TTC pour 32 séances,

→ Spectacle de plein air – Prestation musicale « Fanfare Omega » les 15 et 16 août 2013, dans le cadre de la Fête de la Mer – Titulaire : Association « Avozinha Prod » - Coût : 3 700 € TTC,

- ➔ Mise à disposition de la salle municipale « La Grange » à titre gratuit - Bénéficiaire : Association « Arlequin » - Durée : à compter du 30 août 2013 jusqu'au 15 juillet 2014,
- ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude technique et financière, la réalisation et l'exploitation d'un crématorium à Dieppe – Avenant de transfert du marché n° 11-307 au Cabinet d'avocats ASEA, à la demande du Cabinet DELSOL,
- ➔ Spectacle de plein air – Récital de chants le 15 août 2013, dans le cadre de la Fête de la mer – Titulaire : Association « Les Gens de la Mer » - Coût : 1 650 € TTC,
- ➔ Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours les 16 et 17 août 2013, à l'occasion du festival « Rock sur les galets » sur les pelouses de la plage – Intervenant : Croix Rouge - Coût : 500 € nets,
- ➔ Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours, sur le site du skatepark, le 24 août 2013, dans le cadre de l'évènement « Mov'in Dieppe » - Intervenant : Association Départementale de Protection Civile de la Seine Maritime – Coût : 274,18 € nets,
- ➔ Formation des référents de la Ville de Dieppe dans le cadre du plan de prévention des risques psychosociaux – Titulaire : M. Michel Cabaret, psychologue – Durée : 2 journées – coût : 1 900 € HT,
- ➔ Spectacle de rue intitulé « Affaire de goût » dans le cadre des rencontres d'art le dimanche 1^{er} septembre 2013 – Titulaire : Compagnie Machtiern – Coût : 1 002,25 € TTC,
- ➔ Avenant n° 3 au contrat n° 08.260, relatif au contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL, portant sur l'acquisition complémentaire de licences ATAL V5 simultanées au logiciel ATAL II – Titulaire : Société Aductis – Durée : du 13 septembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 - Coût : 135 € HT,
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit de la salle municipale « La Grange » - Bénéficiaire : Association « Les Shym's » - Durée : à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014,
- ➔ Mise à disposition de locaux à titre gratuit, à la maison des associations – Bénéficiaire : Crédit Social des Fonctionnaires – Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique,
- ➔ Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une partie de l'ancien logement de gardien du CAC Jean Renoir – Quai Bérigny à Dieppe, pour intégration de la totalité des locaux - Bénéficiaire : Association « Les Amys du Vieux Dieppe »,

→ Action en justice (en défense) – Recours contre le permis de construire délivré à la SCI Saint Jacques DAGICOUR pour la construction d'un complexe hôtelier aux lieu et place de l'actuelle Tour aux Crabes – Frais et honoraires d'avocats à la SCP Garraud – Ogel – Laribi,

→ Château-Musée - Acceptation de dons privés effectués à titre gracieux, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges :

- don des Amys du Vieux Dieppe (médaillon en ivoire découpé),
- don de Mme Paquet (canne au pommeau figurant Napoléon 1^{er} et l'aigle impérial en ivoire et bois, ainsi qu'une statuette de paysan japonais en ivoire),
- don de M. Christian Gambier (peinture huile sur toile)

→ Démonstration de BMX le 24 août 2013, Square Pinsdez à Dieppe, dans le cadre de la journée d'ouverture du skatepark – Titulaire : Association « 80100 Skatepark » - Coût : 450 € nets,

→ Démonstration de Skateboard le 24 août 2013, Square Pinsdez à Dieppe, dans le cadre de la journée d'ouverture du skatepark – titulaire : M. Marc Haziza - Coût : 750 € nets,

→ Initiation de Skateboard et Roller le 24 août 2013, dans le cadre de la journée d'ouverture du skatepark – Titulaire : Association « Skatepark of Rouen » - Coût : 600 € nets,

→ Spectacle de plein air par le groupe « Christine » le 24 août 2013, dans le cadre de la journée d'ouverture du skatepark – Titulaire : Association « Distance Tour Booking » - Coût : 950 € nets,

→ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au Pôle de services « La Fontaine » - Bénéficiaire : Association « Dieppe Passions 2000 » - Durée : du 2 septembre 2013 au 31 juillet 2014,

→ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au Pôle de services « La Fontaine » - Bénéficiaire : Association « Accueil Soutien et Vie des Quartiers (A.S.V.Q) » - Durée : du 16 septembre 2013 au 30 juin 2014,

→ Avenant n°1 à l'accord cadre n° 13.2.227 « fourniture de pièces détachées automobiles et autres véhicules » pour le lot n° 15 « pièces de rechange d'origine pour balayeuses de marque Mathieu Yno » – Fusion des sociétés 3D et Mathieu à compter du 1^{er} avril 2013

→ Décision portant délégation ponctuelle du droit de préemption urbain au profit de la Société d'économie Mixte de l'agglomération dieppoise, afin de procéder à l'acquisition du lot de copropriété n° 1, situé sur la parcelle cadastrée AM n°156 sise 8, rue Guerrier à Dieppe,

→ Avenant n° 1 au bail de location n°13-97 d'un logement 42 rue Cité de Limes à Dieppe afin de préciser l'indice de base de référence des loyers et rectifier le trimestre de référence correspondant – Locataire : M. Vincent Héroux,

→ Animation musicale sur le skatepark de Dieppe, à l'occasion de la Fête du sport le samedi 7 septembre 2013 – Titulaire : Association « Pop Up » - Coût : 1 000 € nets,

→ Mise à disposition d'un logement à titre précaire à l'école Langevin – 73, Albert Lamotte à Neuville-lès-Dieppe, à compter du 9 septembre 2013 – Bénéficiaire : Mme Fanny Guingnier – Coût du loyer mensuel hors charges : 365 €,

→ Avenant n°1 au marché n° 13.144 relatif à la sortie annuelle 2013 des personnes âgées, afin de prendre en compte 10 personnes supplémentaires – Coût : 700 € TTC sur la base de 70 € TTC par personne,

→ Avenant n° 2 au marché n° 09.072 relatif à la location entretien d'un bibliocopieur au service état-civil, portant sur la fusion des sociétés Océ France et Canon France à compter du 1^{er} juin 2013,

→ Acquisition d'un véhicule poids lourds d'occasion équipé viabilité hivernale avec ampliroll – Titulaire : Sodica – Montant du marché : 61 845,16 € HT.

→ Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 11-244 pour la résidentialisation et l'aménagement d'espaces publics quartier de Neuville Nord secteur Cormorans Mérault – Groupement de commande Ville de Dieppe/ Sodineuf Habitat Normand dans le cadre de l'ANRU – Titulaire : Groupement solidaire agence Urbicus/ Sogéti Ingénierie – Montant des honoraires de reprise d'étude : 3 415,38 € HT, portant le montant de rémunération définitive à 126 199,85 € HT, suite à l'évolution du projet de construction liée au désistement de l'Association Foncière Logement et à l'arbitrage en faveur du projet de construction alternatif sous maîtrise d'ouvrage de la Sodineuf Habitat Normand.

☞ Après avoir entendu les précisions apportées par M. le Maire au questionnement de M. André Gautier quant au recours déposé par un particulier contre le permis de construire délivré à la SCI Dagicour pour la construction d'un complexe hôtelier aux lieu et place de l'actuelle Tour aux Crabes, **le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--